

Liste indicative des pièces et informations à transmettre pour un contrat de mariage

Concernant les futurs époux

- * Questionnaire d'état civil pour chaque époux complété ;
- * Copie *recto verso* des pièces d'identité en cours de validité ;
- * Justificatif de placement si un des époux se trouve sous un régime de protection ;
- * Si l'un des futurs époux est étranger :
 - Extrait d'*acte de naissance étranger* et sa traduction par un traducteur assermenté ;
 - *Certificat de coutume* délivré par le Consulat et sa traduction par un traducteur assermenté ;
- * Date de célébration de l'union civile ;
- * Lieu de célébration de l'union civile ;
- * Relevé d'identité Bancaire conjointement signé (en cas de restitution de trop-perçu lors de la clôture du dossier).

Concernant les apports

CONCERNANT DES APPORTS DE PARTS SOCIALES

- * Kbis de moins de 3 mois ;
- * Copie *certifiée conforme* des derniers statuts ;
- * Si nomination extra-statutaire, procès-verbal, *certifié conforme*, de nomination du représentant ;
- * Copie *recto verso* d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant ;
- * Evaluation vénale unitaire, à faire établir par un expert-comptable.

CONCERNANT DES APPORTS IMMOBILIERS

- * Titre de propriété complet (acte d'achat avec les annexes) ;
- * Avis de valeur vénale, à faire établir par deux agences immobilières ;



Dès réception de ces pièces et informations, nous vous adresserons votre projet de contrat de mariage et vous en préciserons également le coût détaillé.



Contactez l'Office le plus tôt possible ; les mairies exigent fréquemment que le dossier complet leur soit adressé plusieurs semaines avant la célébration civile de l'union.



Votre notaire reste à votre disposition pour tout renseignements pour choisir d'organiser votre patrimoine au mieux, et opter pour le régime matrimonial adéquat.